

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Juillet 2026**

**Maire** : Belin Jérôme

**Conseillers présents** : Alvarez Caroline, Coldefy Céline, Méjecaze Jérémie, Réveillac Nicolas, Rudant Pascale, Lepain Patrick, Vallier Valérie, Carrozza Tony, Grimal Nadège, Gallineau Sébastien, Bouyssou Vanessa, Soulier Bruno, Mas Cédric.

**Absents** : Hoste Nathalie

**Secrétaire de séance** : Mas Cédric

**Secrétaire auxiliaire** : Prunet Catherine

**Ouverture de la séance** : 20h30

### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

Mas Cédric secrétaire de séance.

Voté à l'unanimité.

### **2/ Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 01 Juin 2026**

Voté à l'unanimité.

### **3/ Modification inférieure à 10% de la durée hebdomadaire de service des emplois (école, garderie, cantine)**

Suite à la nouvelle organisation à l'école, la garderie et la cantine induite par le départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles du 01 09 2026 au 31 08 2031, il convient de modifier les postes suivants à compter du 01 09 2026 :

- Poste adjoint technique principal de 2° classe augmentation du temps de travail annualisé de 19h47 à 21h05 ;
- Poste adjoint technique augmentation du temps de travail annualisé de 25h48 à 26h36 ;
- Poste adjoint technique augmentation du temps de travail annualisé de 22h55 à 24h30 ;

Voté à l'unanimité.

### **4/ Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Toujours suite à la nouvelle organisation induite par le départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles à l'école, la garderie, la cantine et le transport scolaire, il convient de modifier un poste d'adjoint technique principal de 2° classe afin de prendre en charge l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire tournée de Grèzes. L'augmentation du temps de travail étant supérieure à 10%, il convient donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 2° classe annualisé à 31h51 à compter du 01 09 2026 afin d'assurer la continuité du service.

Voté à l'unanimité.

### **5/ Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Création d'un poste d'adjoint technique à 26h46 annualisé pour la cantine scolaire à compter du 01 09 2026.

Voté à l'unanimité.

### **6/ Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Afin d'assurer la continuité du service dans le bus de ramassage scolaire tournée de Corn, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à 5h15 annualisé à compter du 01 09 2026.

13 votes pour 1 abstention.



## **7/ Règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027**

Pas de modification, hormis la précision suivante :il n'y a aucun accueil garderie sur le temps méridien (de 12h à 13h35) car c'est un temps cantine, ouvert uniquement aux enfants ayant pris le repas du midi.

Voté à l'unanimité.

## **8/ Règlement de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027**

Pas de modification, hormis la précision suivante :il n'y a aucun accueil garderie sur le temps méridien (de 12h à 13h35) car c'est un temps cantine, ouvert uniquement aux enfants ayant pris le repas du midi. Rappel des horaires de la garderie : 7h15/8h35 pour le matin et 16h30/18h30 pour l'après-midi.

Voté à l'unanimité.

## **9/ Tarifs cantine année scolaire 2026-2027**

Pas de modification du tarif du repas à la cantine, soit 3,70€ et majoré à 4,50€ si la réservation est faite hors délai.

Voté à l'unanimité.

## **10/ Tarifs garderie année scolaire 2026-2027**

Pas de modification du tarif de la garderie, soit 1,90€ de l'heure, la tarification se faisant à la minute.

Voté à l'unanimité.

## **11/ Nomination d'une référente déontologue**

Maître Lafarguette Anne nommée référente déontologue.

Voté à l'unanimité.

## **12/ Convention avec TE46 pour l'étude de structure des bâtiments de la cantine et des vestiaires du stade**

Le conseil municipal accepte que M. le Maire signe la convention avec TE46 qui va dépêcher à ses frais un bureau d'étude afin de réaliser une étude de structure précisant la capacité des bâtiments concernés à recevoir une installation photovoltaïque.

Voté à l'unanimité.

## **13/ Vente du Lot n°05 de l'Ecobarri « Mas de Charles » cadastré Section H n°0759 et 771 d'une surface de 909 m2**

Terrain vendu à Mme Courtin née Landré Véronique pour un montant de 29 542.50 € TTC, soit 25 527.25 € HT.

Voté à l'unanimité.

## **14/ Vente du Lot n°08 de l'Ecobarri « Mas de Charles » cadastré Section H n°0762 et 775 d'une surface de 1005m2**

Terrain vendu à Mme Issoulier Natacha et M. Boyer Antonin pour un montant de 32 662.50 € TTC et 28 223.75 € HT.

Voté à l'unanimité.

## **15/ Informations diverses**

- Nettoyage des sols de l'école, 3 classes, dortoir, couloir et salle jaune
- Déplacement du mobilier des classes le lundi 3 Août à 7h
- Installation d'une cloison dans l'interclasse dans l'école du haut



- Déplacement des archives de la Mairie
- Interrogation sur le fait de proposer au Dr Garcia de déplacer le cabinet médical le temps des travaux de la micro-crèche
- Achat de la maison Potier fin septembre
- Réflexion pour un composteur à la cantine et un autre collectif
- Point SYDED sur les rappels des consignes au niveau des containers et des dépôts en tout genre autour de ceux-ci
- Point sur les incivilités, des dégradations nocturnes ayant lieu sur la commune
- Aide EdurénoV, inscription pour une aide éventuelle pour des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments de l'école
- Le Grand-Figeac prévoit un centre de collecte pour apporter une aide aux sinistrés des incendies de Gironde au bâtiment de la Protection Civile à Assier.

Prochain Conseil Municipal prévu le lundi 14 septembre 2026 à 20h30.

Fin de séance 22h45.

